

encore dans les Maritimes et le Québec rural. Je tiens cela pour très important.

Mais nous devrions aussi, je crois, apporter un profond changement à toute la question des emplois aux étudiants, en créant des postes qui soient davantage axés sur l'étudiant, comme des travaux de recherches, de sorte que l'étudiant ne vienne pas faire concurrence aux autres sur le marché ordinaire du travail. Nous devons lancer de tels programmes à l'avenir. Quant aux emplois pour étudiants, nous devrions aussi envisager quelques modifications fondamentales de notre système d'enseignement; ainsi tous nos jeunes—quel que soit leur milieu économique ou financier et qu'ils trouvent ou non un emploi d'été—pourront accéder à l'enseignement supérieur.

Merci une nouvelle fois au ministre qui a reconnu, du moins en partie, la nature du problème. Essayons de fournir aux étudiants des emplois d'été et de dégager de nouvelles solutions d'ensemble pour généraliser l'enseignement supérieur. Que cela soit un début et non une fin!

• (2.40 p.m.)

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, nous sommes certainement heureux d'entendre l'honorable ministre nous dire que la Fonction publique emploiera cette année 17,200 étudiants au lieu de 11,365. Mieux vaut tard que jamais.

Comme le disait tout à l'heure l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams), les étudiants sont déjà à la recherche d'emplois depuis plus d'un mois et le gouvernement a finalement décidé d'ouvrir, en plus des 40 qui existent déjà, 33 bureaux spéciaux à l'intention des étudiants en vue de permettre à ces derniers de se trouver un emploi. Je souhaite qu'au nombre de ces 33 bureaux, un au moins soit établi dans le Nord-Ouest de la province de Québec, région que je représente à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fait grand état, et avec raison, de la situation de nos étudiants. Il m'a été récemment donné de visiter la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Les étudiants d'universités ont dû payer leurs études avec du blé ou du seigle, parce qu'ils n'avaient pas les moyens financiers nécessaires.

Les étudiants, comme je l'ai dit dans l'Ouest, ont le droit de gagner honnêtement leur vie, mais on n'a pas encore trouvé les moyens de leur permettre de le faire. Au fait, que veulent dire 35,000 ou 40,000 emplois, alors que de 400,000 à 600,000 étudiants demandent à travailler? Ce n'est donc pas là une réponse adéquate au problème qui se pose présentement.

J'ai aussi dit, dans l'Ouest, que si une guerre éclatait aujourd'hui, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) ne dirait pas simplement: Nous avons trouvé 33,000 emplois. Au contraire, il dirait: Nous avons enfin trouvé des emplois pour tous nos jeunes de 18 ans ou plus et nous allons les enrôler dans l'Armée, les nourrir, les loger et les vêtir. A ce moment-là, nous ne fixerions absolument aucun chiffre.

A mon avis, le gouvernement applique actuellement un cataplasme sur une jambe de bois. On ne pourra évidemment pas procurer du travail à tous les étudiants. Ceux qui ne pourront pas gagner leur vie ou qui ne gagneront pas suffisamment d'argent pour reprendre leurs études à l'automne, s'orienteront vers autre chose et, alors, on les blâmera de se révolter contre la société.

Monsieur l'Orateur, au lieu de blâmer les jeunes qui, parfois, se révoltent contre la société, pourquoi ne blâmerait-on pas la société d'empêcher les jeunes de s'y intégrer et d'avoir leur mot à dire au sujet de l'administration et du développement de leur pays?

## TELESAT CANADA

DÉPÔT DU 1<sup>er</sup> RAPPORT ANNUEL (1969)

[Traduction]

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41 (2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le premier rapport de Telesat Canada pour l'année close le 31 décembre 1969 en conformité de l'article 37 de la loi de la Télésat Canada.

## MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LA MAIN-D'ŒUVRE

LA PÉNURIE D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, vous avez été informé de cette motion avant que je n'aie connaissance de la déclaration faite aujourd'hui à l'appel des motions par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la pénurie d'emplois d'été pour des milliers de jeunes Canadiens qui seront dans l'impossibilité de poursuivre leurs études l'automne prochain